

Compte rendu du Conseil Municipal

28 avril 2015

Présents : Mme FOURNEL Béatrice, Mr BISSUEL Laurent, Mme PAIN Evelyne, Mr PION Eric, Mr PETIT Frédéric, Mr MATHELIN Christophe, Mr LELY Jean-Christophe, Mme CROZET Josiane, Mme LAURENT Ginette, Mr TRUCHET Jean Pierre, Mme MUGUET Angélique.

Approbation du compte rendu du 31 mars 2015

Point école

Suite à la rencontre avec les responsables de la commission école de la mairie de Chirassimont, Madame le maire fait part au conseil municipal des points à discuter :

- cantine : au vu de la diminution du nombre de repas servis et des prévisions pour la rentrée prochaine, le conseil municipal estime qu'il n'est pas nécessaire de maintenir deux lieux de repas
- garderie : fréquentation stable → horaires inchangés
- temps d'activités périscolaires : aucun changement d'envisagé → coûts, jours et horaires inchangés
- projet éducatif de territoire : le conseil municipal valide la rédaction de la convention afin de bénéficier l'aide de l'état (pour le moment 50 € par enfant scolarisé).

Recrutement poste cantinière/animatrice périscolaire

16 candidatures nous sont parvenues, 5 personnes ont été reçues pour un entretien.

Madame Carole Caudrelier de St Symphorien de Lay est recrutée pour remplacer Marie-Claude Goutard. Dans un premier temps, elle assura un contrat en binôme avec Marie-Claude sur la fin d'année scolaire et reprendra le poste à la rentrée de septembre 2015.

Point architecte

Evelyne Pain présente les propositions faites par trois architectes : Ar Architecte, Créa Concept et Cinquin. Devant le coût présenté par ces derniers, le conseil décide de reporter la décision afin d'avoir plus d'éléments financiers (recettes attendues, coût d'un prêt...). Le conseil s'interroge aussi sur le projet en raison de la vacance des locaux du Myrrhis.

Malgré tout l'intérêt porté au projet de M. D'Aléo pour le fournil, face aux sommes à engager (environ 100 000 €), le conseil municipal décide de ne pas donner suite.

Organisation des formations pour le défibrillateur

Suite à un contact avec les pompiers de St Cyr de Valorges, l'utilisation du défibrillateur doit s'accompagner de massages cardiaques. Il nous semble plus pertinent dans un premier temps de faire appel à des personnes ayant des notions de secourisme.

Dans le prochain petit malécazien, un coupon réponse à retourner en mairie sera inséré afin que les personnes intéressées par une formation à l'utilisation du défibrillateur, puissent se faire connaître.

Par la suite d'autres formations pourront être dispensées.

Photocopieurs

La location avec option d'achat des photocopieurs arrive à échéance. En raison d'une réflexion de commande groupée au niveau de la Coplex, nous attendons pour renouveler une location. Sur le précédent contrat, le montant était de 365 € HT par trimestre. La proposition de rachat pour ce matériel s'élève à 465,68 € HT. Le conseil municipal décide d'acquérir ces deux photocopieurs sous réserve que la maintenance soit assurée gratuitement jusqu'à la fin de l'année.

Décision modificative

En raison d'un trop perçu par la Cigac (assurance du personnel communal), cette dernière demande le remboursement des indemnités journalières versées à tort sur le dossier de Bernard Bissay pour un montant de 690,14 €. Le conseil valide ce remboursement.

QUESTIONS DIVERSES

L'éclairage de la salle d'animation a été changé.
Tournées des chemins le samedi 6 juin 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.